

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 juin 2006
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 28 juin 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la décision adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa quarantième réunion, tenue le 6 octobre 2005 à Addis-Abeba, ainsi que sur la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 21 octobre 2005, portant création d'un groupe de travail international chargé d'aider le Gouvernement ivoirien à mettre en œuvre son programme et à renforcer les mécanismes de suivi existants.

Veillez trouver ci-joint le texte du communiqué publié par le Groupe de travail international à l'issue de sa huitième réunion ministérielle, tenue à Abidjan le 23 juin 2006 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le présent communiqué à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

[Original : français]

Huitième réunion ministérielle du Groupe de travail international sur la Côte d'Ivoire**Abidjan, 23 juin 2006****Communiqué final**

1. La huitième réunion ministérielle du Groupe de travail international (GTI) s'est tenue à Abidjan le 23 juin 2006, sous la coprésidence de M. Rodolphe Adada, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la francophonie du Congo, et de M. Pierre Schori, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire. Étaient présents les ministres de la France, du Ghana, du Niger, de la République sud-africaine, ainsi que le Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire, le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les représentants du Bénin, des États-Unis d'Amérique, de la Guinée, du Nigéria, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Banque mondiale.
2. Le Groupe a examiné le septième rapport du Groupe de médiation. Il a entendu l'intervention du Premier Ministre, accompagné du Ministre d'État chargé de la reconstruction et de la réinsertion, sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la feuille de route. Il a entendu également le rapport du Haut Représentant pour les élections sur l'état d'avancement du processus électoral.
3. Le Groupe a exprimé sa satisfaction au Premier Ministre pour les mesures qu'il a prises ou envisage de prendre pour consolider l'élan amorcé par le projet pilote d'audiences foraines et de préregroupement des combattants.
4. Le Groupe a hautement apprécié l'initiative prise par le Premier Ministre de lancer le 22 juin 2006 des missions de paix et de réconciliation confiées particulièrement aux anciens députés. Il exige que leurs émoluments leur soient payés entièrement et sans discrimination pour qu'ils se consacrent exclusivement à des missions de paix et de réconciliation comme prévu par le communiqué du Groupe de travail international du 15 janvier 2006 (S/2006/79, annexe) conformément à la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité.
5. Malgré les progrès réalisés, le Groupe note qu'à quatre mois du délai fixé par la résolution 1633 (2005) pour la tenue des élections, un certain nombre d'actions concrètes restent toujours à entreprendre sur les aspects essentiels de la feuille de route, notamment en ce qui concerne le démantèlement et le désarmement des milices, le redéploiement de l'administration de l'État, le lancement à l'échelle nationale des processus d'identification et de désarmement, démobilisation et réintégration et la préparation du processus électoral.
6. Le Groupe souligne que l'extension sans délai à l'échelle nationale des processus d'identification et de désarmement, démobilisation et réintégration est essentielle pour accélérer le processus électoral, notamment l'établissement de listes électorales complètes et fiables. À cet égard, il encourage le Premier Ministre à

prendre les mesures nécessaires pour le redémarrage rapide des audiences foraines et de leur achèvement dans les délais impartis.

7. Le Groupe exprime sa vive préoccupation face aux reports répétés du démarrage du démantèlement et du désarmement des milices, reports qui risquent de compromettre les préparatifs pour le désarmement et la démobilisation des combattants. À cet égard, le Groupe demande aux autorités nationales compétentes d'arrêter une date définitive, de concert avec les chefs des milices, en vue du démarrage du processus de démantèlement et de désarmement des milices, avant la fin juin 2006.

8. Le Groupe prend note de l'engagement des parties d'achever sous deux semaines le préregroupement des combattants et se félicite de la reprise du dialogue entre les chefs d'état-major des Forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire et des Forces armées des forces nouvelles. Néanmoins, le Groupe souligne que ce dialogue ne doit pas servir de prétexte pour rouvrir le débat sur des questions qui ont déjà fait l'objet d'un accord entre les parties comme consigné dans le calendrier signé à Yamoussoukro le 9 juillet 2005. Il exhorte les deux chefs d'état-major à associer étroitement les forces impartiales à leurs discussions en vue de mettre au point le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Il attend des forces en présence qu'elles ne fassent pas obstacle aux contrôles que les forces impartiales doivent exercer sur les opérations de préregroupement et plus généralement le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

9. Le Groupe exprime sa préoccupation face à la lenteur de l'extension sur le territoire national des activités de la Commission électorale indépendante et de la Commission nationale de supervision de l'identification. Il demande au Premier Ministre de prendre des mesures urgentes afin de dégager des moyens budgétaires appropriés pour accélérer le déploiement des structures régionales et locales de ces commissions en vue de donner une impulsion au processus électoral. Le Groupe rappelle la responsabilité exclusive reconnue à la Commission électorale indépendante par les accords de Pretoria sur l'intégralité du processus électoral. Il lance un appel pressant à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de toute action de nature à mettre en cause l'indépendance de la Commission ou à mettre en danger la sécurité de ses membres.

10. Le Groupe met à nouveau en garde tous ceux qui font ou voudraient faire obstacle, de manière directe ou indirecte, à la mise en œuvre de la feuille de route. Il invite le Comité des sanctions du Conseil de sécurité, créé par la résolution 1572 (2004), à prendre à leur encontre les mesures appropriées.

11. Le Groupe tiendra sa prochaine réunion le 20 juillet 2006 en Côte d'Ivoire.